



AU 235
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU MARDI 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trois juin à seize heures (16h00), les associés de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable **AU 235**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 948 860 465, dont le siège social est situé au 235 boulevard Paul Painlevé à Lille (59000), se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

IDENTITÉ DES ASSOCIÉS	ADRESSE	NOMBRE DE PARTS
COLLEGE A (40 %)		
Catégorie du sociétaire fondateur		
La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)	27 rue Pajol à PARIS 75018	200
COLLEGE B (20 %)		
Catégorie des contributeurs actifs personnes physiques		
Monsieur Roger MAUCOURT	8/205 rue de Toul à LILLE – 59000	10
<hr/>		
COLLEGE D (30 %)		
Locataires de la Maison Stéphane Hessel		
L'Union Régionale des SCOP et des SCIC des Hauts-de-France	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
Le club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire, dénommée « CIGALES 235 »	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40



AU 235
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

Initiative Lille Métropole Sud	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
Acteurs Pour une Economie Solidaire	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40
SA Scop TOERANA HABITAT	235 Boulevard Paul Painlevé à LILLE – 59000	40

Total des associés présents ou représentés : 7 (dont 1 pouvoirs) sur un total de 8.

Ont également été invités et sont présents :

- Monsieur Djillali MERDJI, salarié en CDI de la SCIC SAS AU 235 et candidat au sociétariat,
- Madame Adeline FRANZETTI, chargée de mission collectivités locales, Economie Sociale et Solidaire à la Direction de l'Emploi et des Affaires économiques de la Ville de Lille,
- Monsieur Jean-Marc FLORIN, réviseur coopératif pour ARESCOP NATIONAL,
- Monsieur Loris COUSIN, consultant de l'Union Régionale des Scop Hauts de France.

Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR, représentant la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), présidant la séance en qualité de Président de la société, déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur Djillali MERDJI est désigné secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- les comptes détaillés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président rappelle à l'assemblée que le projet des résolutions, a été tenu à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Perte de qualité d'associé,
- Candidature au sociétariat,
- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et présentation des comptes. Approbation des dits comptes et quitus à la présidence,
- Lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport de révision coopérative,
- Détermination de la valeur de remboursement de la part sociale au 31 décembre 2024,
- Versement d'intérêts au parts sociales au cours depuis la création de la société,
- Indemnité de la présidence au titre du mandat social,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante relative à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Conformément aux statuts et sur proposition de la présidence, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de **34 493,47 €** de la façon suivante :

- **Réserves : 100% soit 34 493,47 €**

Dont :

- **Réserve Légale : 15% soit 5 174,02 €**
- **Réserve statutaire – Fonds de développement : 85% soit 29 319,45 €**

Aucun intérêt aux parts sociales ne sera distribué.

Par ailleurs, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), représentée Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR, président de la société, ou toute personne qu'il délèguera à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.



AU 235
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE, À CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 235 BOULEVARD PAUL PAINLEVÉ – 59000 LILLE
RCS LILLE METROPOLE – 948 860 465

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le secrétaire de séance
Monsieur Djillali MERDJI

La présidence
La Fédération Unie des Auberges de Jeunesse,
Représentée par Monsieur Ashraf AL SUGHAYYR

Exercice ouvert le	2023-04-17	et clos le	2024-12-31	Régime simplifié d'imposition	<input type="radio"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AU 235	235 Boulevard PAUL PAINLEVE
SIRET 9 4 8 8 6 0 4 6 5 0 0 0 1 2	59000 LILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Restauration traditionnelle	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0			
	Bénéfice imposable à 15 %	40 580	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0	
	Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs			<input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisations FRR, 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44. quinquies			<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		0	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilité

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Société ou indépendant : S HUMAFIN COOP 98 B Rue BRULE MAISON 59000 LILLE Tél: 0618664744	Société ou indépendant : Tél:

OGA/OMGA	Viseur conventionné <input checked="" type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date: 2025-05-16 Lieu: LILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:
		Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
---	---------------

certifié conforme à l'original

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même								a	
	payées par un établissement chargé du service des titres								b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)										
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :										
Libellé									Montant	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI										
Montant des revenus répartis								TOTAL (ligne a à e)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfétaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfétaires	Remboursements	Indemnités forfétaires	Remboursements			
K DIVERS										
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise	AU 235			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise	235 Boulevard PAUL PAINLEVE		59000	LILLE		
SIRET	9 4 8 8 6 0 4 6 5 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*	2 1		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>			
			Exercice N clos le 2024-12-31			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3			
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	230	AG	230
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	45 765	AS	6 910
		Autres immobilisations corporelles	AT	96 263	AU	10 713
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	720	BE	720
		Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	142 978	BK	17 623	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 596	BM	4 596
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	2 094	BU	2 094
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 770	BW	1 770
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	50 868	BY	50 868
		Autres créances (3)	BZ	42 712	CA	42 712
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	44 212	CG	44 212	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	146 253	CK	146 253	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	289 230	1A	17 623	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	24 935	FB		FC	24 935	
	Production vendue	{	Biens *	FD	508 813	FE		508 813
			Services *	FG	6 798	FH		6 798
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	540 546	FK		FL	540 546	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	53 619	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	594 177
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	19 678	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(2 094)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	156 162	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 596)	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	88 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 561	
	Salaires et traitements *					FY	230 488	
	Charges sociales (10)					FZ	39 162	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements(14)			GA	17 623
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	523	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	548 475	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	45 702	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 124	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	5 124	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(5 122)	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	40 580	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMpte de Résultat de l'exercice (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AU 235			Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7)				(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)				(VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	6 087	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	594 179	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	559 686	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	34 493	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX		
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD		
	(9) Dont transfert de charges				A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			

certifié conforme à l'original

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		1	2	3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF	230			
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)			KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)			KM	KN	KO			
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2			KP	KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3			KS	KT	KU	45 765	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	38 833		
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD	57 430		
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ			
Avances et acomptes				LK	LL	LM				
TOTAL III				LN	LO	LP	142 028			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T			
	Autres participations				8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S	720		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V			
TOTAL IV				LQ	LR	LS	720			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	142 978			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1	2	3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	230	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillages Industriels			IT	MJ	MK	45 765	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers			IU	MM	MN	38 833	MO	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	57 430	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF			
TOTAL III				IY	NG	NH	142 028	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations				IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	720	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F		2G	
TOTAL IV				I3	NJ	NK	720	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	142 978	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le		2024-12-31					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
	①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AU 235				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	6 910	QB	QC	6 910
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	4 500	QF	QG	4 500
	Matériel de transport	QH	QI		QJ	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	6 213	QN	QO	6 213
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS	QT	
TOTAL II		QU	QV	17 623	QW	QX	17 623
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	17 623	ØQ	ØR	17 623
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AU 235						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RELEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % ☐	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) ☐	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * ☐	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) * ☐	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C		UB		UC		UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision ☐

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires	540 546
Durée en mois de l'exercice	20
Base retenue	40 580
Capital entièrement libéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	<input type="checkbox"/>
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	<input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	40 580
Total des Réintégrations	40 580
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	40 580

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	40 580	15	6 087
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			6 087
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			34 493
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			34 493
Écart			0

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AU 235			Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	50 868		50 868			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	279		279			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 605		3 605		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	37 790		37 790		
	Groupe et associés (2)	VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 039		1 039				
Charges constatées d'avance	VS							
		TOTAUX	VT	93 580	VU	93 580	VV	
RENVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
					1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	189	189			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	62 873	14 721	48 152		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 213		6 213			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 465		23 465			
Personnel et comptes rattachés		8C	22 512		22 512			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 311		14 311			
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	6 087	6 087			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 261	3 261			
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	343	343			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	38 112		38 112			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	3 257		3 257			
		TOTAUX	VY	180 623	VZ	126 258	54 365	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 127				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		AU 235				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET <input type="checkbox"/>		2024-12-31		
I. REINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WA	34 493	
Charges déductibles et déductions du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) <input type="checkbox"/>		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option <input type="checkbox"/>		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7	6 087	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI			L7	K7		
Régimes particuliers imposables d'impôt	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
				- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* <input type="checkbox"/>		{	- Plus-values nettes à court terme				WN		
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT <input type="checkbox"/>		Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI) <input type="checkbox"/>		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) <input type="checkbox"/>		SW	WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro <input type="checkbox"/>		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
								TOTAL I		
								WR	40 580	
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition des sociétés et impositions d'impôt	Plus-values nettes à long terme		{	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
				- imposées au taux de 0 %				WH		
				- imposées au taux de 19 %				WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts <input type="checkbox"/>		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)			2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) <input type="checkbox"/>								ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation Accréditement sur les bénéfices d'investissement	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) <input type="checkbox"/>		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>		PA	
	ZFU -TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) <input type="checkbox"/>		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) <input type="checkbox"/>		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) <input type="checkbox"/>								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) <input type="checkbox"/>		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <input type="checkbox"/>			YH	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)			YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)			Y0			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) <input type="checkbox"/>		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) <input type="checkbox"/>		YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	0	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	40 580		
		Déficit (II moins I)			XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	40 580	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

Designation de l'entreprise		AU 235			Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES <input type="checkbox"/>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	8 079	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 2 du CGI * <input type="checkbox"/>		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges * <input type="checkbox"/>						

TOTALUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTALUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTALUX		9K	0	9L	0
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations ^{LJ}		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		AU 235						Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
						- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF			
					Report à nouveau		ZG			
TOTAL I		ØF		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT				
		- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	25 526			
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 325			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	19 954			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV	2 126			
	IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	40 039			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	88 970			
		- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE				YW				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)			9Z	2 561			
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD				YX	2 561			
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	52 763				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	27 072				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *					ØB	207 682			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	3.00	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP				ZR				
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	0
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	AU 235	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	--------	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle <input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) <input type="checkbox"/>
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

I-IMMOBILISATIONS

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	AU 235	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	--------	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées ¹	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans ²	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) ³	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) ⁴	N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0	

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AU 235		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶			
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 15 % ou 19 %	
		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)		⑥	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AU 235			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AU 235		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le	2023-04-17	et clos le	2024-12-31	Données en nombre de mois	21	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	6	
- Dont apprentis				YF		
- Dont handicapés				YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	540 546	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	540 546	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	13	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	53 619	
Variation positive des stocks				OD	6 691	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	60 322	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	192 627	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	54 251	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	4 844	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	523	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				Og		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	252 245	
IV – Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	348 623	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	348 623	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	308 883	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	17/04/2023	GZ	31/12/2024		
Date de cessation	HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital) Néant

Exercice clos le	2024-12-31	N° SIRET	94886046500012
Dénomination de l'entreprise	AU 235		
Adresse (voie)	235 Boulevard	PAUL PAINLEVE	
Code postal	59000	Ville	LILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	7	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	430
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	10
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE		
N° SIREN (si société établie en France)	775674260	% de détention	45,45	Nb de parts ou actions	200
Adresse N°	27 0	Voie	Rue PAJOL		
Code postal	75018	Commune	PARIS	Pays	FRANCE

II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant

Exercice clos le	<input type="text" value="2024-12-31"/>	N° SIRET	<input type="text" value="94886046500012"/>
Dénomination de l'entreprise	<input type="text" value="AU 235"/>		
Adresse (voie)	<input type="text" value="Boulevard PAUL PAINLEVE"/>		
Code postal	<input type="text" value="59000"/>	Ville	<input type="text" value="LILLE"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : <input type="checkbox"/>		P5	<input type="text" value="0"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
FAE FAC00014 - FEDERATION UNIE DES AUBE	2 464
FAE FAC00014 - FEDERATION UNIE DES AUBE	114
FAE FAC00014 - FEDERATION UNIE DES AUBE	19 552
AIDE APPRENTI ROSSELLE 11.2024 A RECEVOIR	500
EMPLOI FRANC BLANQUART 2024 A RECEVOIR	405
EMPLOI FRANC KAYAMARE 2024 A RECEVOIR	1 430
AIDE APPRENTI ROSSELLE 12.2024 A RECEVOIR	500

Nombre de lignes : 7

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
FNP COM CARTE 94886046500012 12/24	122
FNP HON DUE PPV	84
FNP ESTERRA 12.2024	158
FNP HON FUAJ	6 600
PROV PPV	15 809
FNP POLE SANTE TRAVAIL Régul 2024	890
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	189
INTERETS COURUS SUR CC BLOQUE	33
INTERETS COURUS SUR CC	1 112

Nombre de lignes : 9

DETAIL DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

CA19CHAREP

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
--------	--	--	---------------	-------------	--

Nombre de lignes : 0

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
--------------------------------------	--------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Nombre de lignes : 0

DETAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
REGION HDF SUBV BUSIN'ESS Fonctionnement	2023091320250512	3 257	0	0

Nombre de lignes : 1

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

AU 235

Adresse de son principal établissement

235 Boulevard PAUL PAINLEVE
59000 LILLE

Numéro SIRET du principal établissement

94886046500012

Code APE

5610A

Adresse du siège social si différente

--

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	40 580
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	0
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	74 375
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	40 580
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	40 580

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

0

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

--

Exercice ouvert le : 2023-04-17

Et clos le : 2024-12-31

Dénomination de l'entreprise AU 235 Néant

SIREN de l'entreprise 948860465 PME au sens communautaire (Cocher la case)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
II CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)		
III CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant

IV MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux				
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie

Certifié conforme à l'original

